

ACTION URGENTE

UN JOURNALISTE DÉTENU ARBITRAIREMENT EN RAISON DE PUBLICATIONS SUR FACEBOOK

Un ressortissant algéro-britannique est maintenu en détention arbitraire dans l'attente du verdict de son procès pour "offense" envers le président et de hauts responsables sur Facebook. Il observe une grève de la faim depuis qu'il a été arrêté le 27 juin. La prochaine audience de son procès aura lieu le 11 juillet.

Des agents des services de renseignements algériens ont arrêté **Mohamed Tamalt**, journaliste indépendant de nationalité algérienne et britannique, le 27 juin, devant chez lui, à Alger, et l'ont placé en détention. Le lendemain, il a comparu devant le ministère public au tribunal de Sidi Mhamed à Alger. Il est accusé d'avoir « offensé » le président et les institutions publiques au titre des articles 144 bis et 146 du Code pénal, en lien avec de récentes publications sur Facebook, dont une vidéo diffusée le 2 avril, présentant un poème subversif et des images du président algérien Abdelaziz Bouteflika. S'il est déclaré coupable, Mohamed Tamalt encourt une amende pouvant aller jusqu'à 500 000 dinars algériens (4 000 euros). Il est en grève de la faim depuis qu'il a été arrêté le 27 juin.

Même si ces infractions ne sont pas passibles de peines de prison, le tribunal a ordonné sa détention à la prison d'El Harrach, à Alger, dans l'attente de la décision du tribunal. Sa libération sous caution a été refusée lors d'une audience le 4 juillet, amenant ses avocats à se retirer en signe de protestation contre ce qu'ils considèrent comme une détention arbitraire. Amnesty International estime que la détention de Mohamed Tamalt est arbitraire et demande sa libération immédiate et sans condition.

La Constitution algérienne, modifiée en février 2016, interdit la détention arbitraire et insiste sur le caractère exceptionnel de la détention provisoire. Cependant, elle ne garantit pas l'accès à des voies de recours utiles pour contester devant un tribunal le bien-fondé de la détention et accorder une remise en liberté si elle est jugée illégale.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en français ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à mettre fin à la détention arbitraire de Mohamed Tamalt et à le libérer immédiatement et sans condition ;
- demandez aux autorités de veiller à ce que, pendant sa détention, il puisse consulter un professionnel de santé qualifié, afin de bénéficier de soins conformes à l'éthique médicale et respectant notamment les principes de confidentialité, d'autonomie et de consentement éclairé ;
- invitez-les à faire en sorte que les détenus puissent contester la légalité de leur détention devant un tribunal et être libérés si elle est jugée illégale.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 16 AOÛT 2016 :

Président
Abdelaziz Bouteflika
Presidency of the Republic
El Mouradia, Algiers
Algérie
Fax : +213 21 6915 95 / +213 21 6096
18
Courriel : president@el-mouradia.dz
Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Président,

Ministre de la Justice
Tayeb Louh
Ministry of Justice
8 Place Bir Hakem
16030 El Biar, Algiers
Algérie
Fax : +213 21 9217 01
Courriel : contact@mjustice.dz
Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,

Copies à :
Président de l'Institution nationale de
défense des droits humains
M. Mustapha Farouk Ksentini
Commission nationale consultative de
promotion et de protection des droits de
l'Homme
Palais du Peuple, Avenue Franklin
Roosevelt,
Algiers, Algérie
Fax : +213 21 2399 58
Courriel : contact@cncppdh-algerie.org

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Algérie dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

UN JOURNALISTE DÉTENU ARBITRAIREMENT EN RAISON DE PUBLICATIONS SUR FACEBOOK

COMPLÉMENT D'INFORMATION

De nationalité britannique et algérienne, Mohamed Tamalt est un journaliste indépendant. Il publie également un magazine en ligne appelé *Arab Context* et est très suivi sur les réseaux sociaux. Il s'intéresse notamment à la corruption, à l'acquisition de rentes et au népotisme présumés de responsables du gouvernement, ainsi qu'au style de vie et aux sources de revenus de leurs proches.

Il avait précédemment obtenu l'asile au Royaume-Uni en 2007 après avoir fui l'Algérie en raison de menaces liées à ses publications, émanant de dirigeants de l'armée et des services de renseignements. Ces menaces auraient récemment faibli, ce qui lui a permis de rentrer en Algérie.

Son arrestation le 27 juin se déroule dans un contexte de restrictions croissantes imposées aux journalistes et aux médias algériens indépendants depuis quelques mois.

Voir aussi la Déclaration publique : **Algérie**. *Il faut lever les restrictions imposées aux médias*, publiée le 1^{er} juillet 2016 ; <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde28/4369/2016/fr/>

Nom : Mohamed Tamalt
Homme

AU 155/16, MDE 28/4379/2016, 5 juillet 2016